

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2015

RÉFORME DU DROIT D'ASILE - (N° 2807)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL189

présenté par
Mme Mazetier, rapporteure

ARTICLE 15

À l'alinéa 53, substituer aux mots :

« dont les modalités sont fixées »

les mots :

« déterminé selon des modalités prévues ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.